Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments

Bureau de la sécurité nautique Transports Canada

Déroulement de la rencontre



1. Introduction

Le Bureau de la sécurité nautique (BSN) administre le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB)

En collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) – Autorité provinciale désignée (décret 1988)

Ce règlement s'adresse à toutes les embarcations :

Plaisance et commerciale

2. Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments

Permet de solutionner des problèmes :

- Sécurité
- Environnement (depuis juillet 2007)
- Intérêt du public

Permet de mettre fin à une situation conflictuelle impliquant les différents usagers d'un plan d'eau

La demande de restrictions doit provenir d'une administration locale (municipalité, ville, paroisse, canton, MRC, etc.)

ATTENTION : La demande de restrictions est la dernière option à considérer – Des solutions alternatives doivent avoir été explorées et éprouvées auparavant

3. Catégories de restrictions

Les restrictions peuvent être appliquées :

- En tout temps
- Durant certaine partie de la journée, de la semaine
- Durant certains mois, certaines saisons
- Sur tout le plan d'eau ou certaine partie de celui-ci

Annexe 1

Interdiction à toutes les embarcations

Annexe 2





Interdiction aux embarcations motorisées (propulsion mécanique et électrique)

Annexe 3



Interdiction aux embarcations à propulsion mécanique

Annexe 4



Limite de puissance (Parc public accès contrôlé)

Annexes 5-6



Limite de vitesse 60, 70 km/h)



Annexe 7

(5, 10, 25, 40, 55,



RÉGATE

Annexe 8



Interdiction aux activités de remorquage, surf sur le sillage

embarcations ciblées zone protection riveraine

4. Rôles et responsabilités - BSN

BSN - Régional

Répondre aux demandes d'information

Encadrer les requérants tout au long du processus

Recevoir et évaluer les dossiers de demandes de restrictions

Recommander ou non les demandes de restrictions au BSN-Ottawa

Administration centrale

Processus réglementaire canadien

Les dossiers de demandes de restrictions seront examinés selon :

- Lois et règlements
- Directive du Cabinet sur la gestion de la réglementation
- Guide des administrations locales

4. Rôles et responsabilités – Administration locale

Préparer et déposer la demande de restrictions

- BSN Régional (avant 15 août chaque année)
- Demandes déposées à Ottawa (avant le 15 septembre chaque année)

Procéder aux consultations

- Description du problème
- Solutions alternatives (réglementaires ou non)

Préparer le résumé de l'analyse coûtsavantages

Qui va gagner, qui va perdre

Mise à l'essai des solutions alternatives retenues

Analyser les solutions alternatives

S'engager

- Plan de sécurité
- Plan de balisage

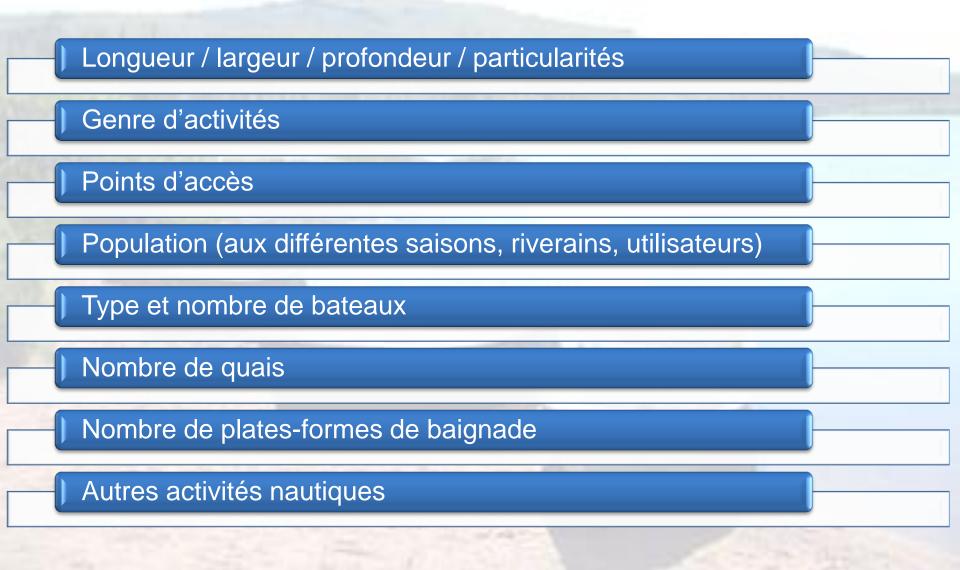
Faire appliquer la réglementation (RRVUB)

Entente (agence d'application réglementaire ou nomination)

5. Renseignements à inclure dans sa demande de restrictions

Description du /des Description Description problème(s) des solutions des alternatives consultations Carte Description de indiquant l'analyse coûtsl'endroit où avantages se situera la restriction - Engagements: Description et Demande - Plans sécurité, utilisation du communication et de plan d'eau balisage restrictions - Application

a) Description et utilisation du plan d'eau



b) Carte indiquant l'endroit où se situera la restriction

Positions exactes en latitude et longitude

Système de référence: Répertoire toponymique du Québec

« degré, minutes, secondes »

www.toponymie.gouv.qc.ca

c) Consultation

- Mécanisme essentiel à la résolution de conflit
- Première étape (la plus importante) du processus de demande de restrictions
- Elle permet de :

Exprimer son point de vue et ses préoccupations

Définir le problème Définir les causes du problème

Participer à la recherche de solutions optimales et bénéfiques pour toutes les parties impliquées

Apporter des solutions de rechange à la demande de restrictions (réglementaires ou non)

Avant la consultation

Élaborer le plan de consultation et le calendrier

objectifs

Identifier les différents intervenants à consulter

Ceux qui

sont

Premières Nations

Identifier les méthodes pour informer les intervenants de la tenue de la consultation

Informer SUFFISAMMENT À L'AVANCE les intervenants touchés

Radio

Journaux

Web

Affichage

Plan des consultations

Fonctionnement des consultations

Questions à l'étude lors des consultations

Calendrier des consultations

touchés ou qui risquent de l'être

Informer le BSN dès le début du processus afin de savoir rapidement si des groupes devront être consultés

Buts et

diversité de ceux-ci est essentielle

d) Description du problème

Démontrer qu'il y a un réel problème (pas en prévision d'un problème)

Expliquer en détail la **nature du problème** et la façon dont celui-ci **évoluera** si aucune action n'est entreprise

Démontrer que l'intervention du gouvernement est justifiée (pas la première solution envisagée)

Se référer à des **experts reconnus** pour appuyer la relation de cause à effet (**environnement**)

e) Solutions alternatives (réglementaires ou non)

Solutions

Envisagées

Mises en place

Éprouvées

Exemples

Solutions alternatives:

Sensibilisation des usagers

Code de conduite volontaire

Entente à l'amiable

Bouées privées

Règlements déjà existants et applicables

Évaluer l'efficacité et la pertinence des solutions alternatives pour résoudre le(s) problème(s)

Résultats suite à l'essai des solutions alternatives

Modifications et ajustements des solutions alternatives (si nécessaire)

Rapport

ATTENTION : Informer rapidement les parties touchées sur le résultat des consultations, les priorités prises en compte et les solutions mises à l'essai

f) Résumé de l'analyse coûts-avantages

Évaluer les coûts et les avantages des mesures de nature réglementaire et non réglementaire

Recenser et
évaluer les
incidences
économiques,
environnementales
et sociales
possibles, positives
et négatives, ainsi
que les solutions de
rechange

Évaluer la possibilité de répartir les incidences positives et négatives parmi les parties visées

g) Engagements de l'administration locale

Joindre la ou les **résolutions** appuyant la demande de restrictions

• Datée(s) après les consultations

S'engager à **afficher** et à **faire appliquer** la restriction demandée

- Fournir une lettre d'engagement de la municipalité à afficher les restrictions demandées
- Fournir une lettre d'engagement d'un organisme d'application réglementaire précisant leur capacité à faire respecter la restriction

Planifier la mise en place de l'affichage

 Fournir un plan de balisage (disposition et nombre)

Préciser le plan de sécurité qui sera mis en place pour les résidents et visiteurs

 Fournir un plan de communication (celui-ci servira à faire connaître la restriction aux différents intervenants)

6. Application de la réglementation

Organismes d'application

Nomination

Sûreté du Québec

Police municipale

Agents d'exécution (constables spéciaux)

- Habiletés
- Formation
- Équipements (cinémomètre, embarcation)

Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance

Règlement sur les petits bâtiments

Règlement sur les abordages

7. Personnes - ressources

Transports Canada

Centre de Transports Canada 401 – 1550, avenue d'Estimauville Québec (Québec) G1J 0C8

Isabelle Girard, RRVUB
Bureau de la sécurité
nautique
418-649-6194
isabelle.girard@tc.gc.ca

Jean Tellier, RRVUB
Bureau de la sécurité
nautique
418-648-5111
jean.tellier@tc.gc.ca

Directeur des poursuites criminelles et pénales

Complexe Jules-Dallaire – Tour 1

2828, boul. Laurier, bureau 500

Québec, Québec G1V 0B9

Me Jean-Gabriel L'Ecuyer
 Bureau des affaires pénales
 418-643-9059 poste 21448
 jean-gabriel.lecuyer@dpcp.gouv.qc.ca

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec, Québec G1R 4J3

Me Marie Pelletier
 418-691-2022
 marie.pelletier@mamot.gouv.qc.ca

Questions ??